

## Procédure de sélection au stage olympique de mathématiques d'août 2024

Les élèves ont été sélectionnés selon deux critères :

1. Le score obtenu à la coupe Animath de printemps 2024 (ci-dessous appelé « score brut » )
2. Un score bonifié, obtenu en utilisant la formule suivante :

$$\text{Score bonifié} = \text{Score brut} \times (250 + \text{bonus POFM} + \text{bonus EGMO} + \text{bonus Kangourou} + \text{bonus Olympiades} + \text{bonus établissement} + \text{bonus compétition}) / 250$$

où les différents bonus mentionnés sont définis comme suit :

- bonus POFM = 25 si l'élève n'a jamais participé à la POFM ni à un stage organisé par la POFM  
= 12,5 si l'élève a déjà participé à la POFM, mais jamais à un stage organisé par la POFM  
= 0 sinon
- bonus EGMO = 35 si l'élève est une fille, donc éligible à la compétition EGMO  
= 0 sinon
- bonus Kangourou =  $2,5 \times (11 - \text{rang})$  si l'élève s'est classé parmi les 10 premiers au concours Kangourou 2024  
(par exemple, l'élève classé 5<sup>ème</sup> parmi les élèves de troisième obtient un bonus Kangourou de  $2,5 \times 6 = 15$ )  
= 0 sinon
- bonus Olympiades = 25 si l'élève figure au palmarès national individuel des Olympiades mathématiques de première  
= 0 sinon
- bonus établissement = 100 - pourcentage de réussite de l'établissement au baccalauréat général 2023 (si l'élève est au lycée)  
= 100 - pourcentage de réussite de l'établissement au brevet 2023 en filière générale (si l'élève est au collège)  
= 0 si l'élève est scolarisé hors de France, à domicile, ou dans un établissement ayant présenté moins de 15 élèves au baccalauréat ou au brevet sur la période considérée
- bonus compétition =  $+\infty$  si, avec la POFM, l'élève a représenté la France cette année lors d'une compétition individuelle internationale de mathématiques  
= 0 sinon

Les élèves ont été classés par classe, et chaque classe s'est vue attribuer un certain nombre de places au stage :

- les élèves de 1<sup>ère</sup> ont 30 places : 18 places sur la base du score brut, et 12 places sur la base du score bonifié
- les élèves de 2<sup>nde</sup> ont 25 places : 13 places sur la base du score brut, et 12 places sur la base du score bonifié
- les élèves de 3<sup>ème</sup> ont 20 places : 12 places sur la base du score brut, et 8 places sur la base du score bonifié
- les élèves de 4<sup>ème</sup> ou de 5<sup>ème</sup> ont été classés ensemble, et ont 15 places : 8 places sur la base du score brut, et 7 places sur la base du score bonifié.

Les élèves dont le nom figure sur fond bleu ont été sélectionnés sur la base de leur score brut ; ceux dont le nom figure sur fond vert ont été sélectionnés sur la base de leur score bonifié. Les élèves dont le nom figure sur fond jaune sont actuellement sur liste d'attente. Ils pourront être sélectionnés en fonction des désistements éventuels, dans l'ordre de leur score bonifié. En cas d'égalité de score bonifié entre deux élèves placés sur liste d'attente, il a été décidé que le premier classé serait celui dont le score au premier tour était le plus élevé ; puis, si l'égalité devait persister, l'élève le plus jeune.